

## COMMUNE D'OFFWILLER



### Rapport du Conseil municipal du 13 juin 2025 à 20h00

Dans sa séance du 13 juin 2025 tenue à 20h00 sous la présidence de M. Patrice Hilt, Maire, le Conseil municipal d'Offwiller a décidé, après en avoir délibéré :

1. D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 14 mars 2025.
2. D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 11 avril 2025.
3. D'accorder une subvention de 761,00 euros à la coopérative scolaire n° 353 de l'école de Rothbach et à la coopérative scolaire n° 60 de l'école d'Offwiller pour une sortie scolaire au zoo de Karlsruhe.
4. Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages de déchets, d'instaurer une amende administrative proportionnelle au volume du dépôt sauvage, à savoir : - dépôt sauvage de 0 à 2 m<sup>3</sup> inclus : 600,00 euros ; dépôt sauvage de 3 à 5 m<sup>3</sup> inclus : 1 200,00 euros ; dépôt sauvage au-delà de 6 m<sup>3</sup> : 2 400,00 euros.
5. De fixer à 38 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour la mandature 2026-2032, répartis selon la proposition faite par ledit Conseil communautaire par délibération du 19 mai 2025 (pour Offwiller, 2 conseillers communautaires titulaires).
6. D'instaurer la redevance d'occupation du domaine public (RODP) ainsi que la redevance d'occupation du domaine public provisoire (RODP provisoire).

À Offwiller, le 14 juin 2025.

Le Maire, Patrice Hilt